

Conseil scientifique de l'Institut des sciences biologiques (INSB)

Recommandation

Sur l'unité SANPSY de Bordeaux (Section 26)

Le CSI-INSB se pose la question de la pertinence du rattachement de l'unité SANPSY (Sommeil, Addiction et Neuropsychiatrie) à la Section 26 du CNRS, voire de la pertinence de son rattachement à l'INSB, car l'activité de cette unité (activités recherche clinique et plateforme, avec des approches e-santé, sans beaucoup de recherche sur les mécanismes biologiques sous-jacents) pourrait plutôt relever d'un autre institut.

Yaël GROSJEAN

Président du CSI INSB

Recommandation adoptée le lundi 27 septembre 2021

23 votants : 23 oui, 0 non, 0 abstention

Destinataires :

- **Antoine PETIT**, président-directeur général du CNRS.
- **André LE BIVIC**, directeur de l'INSB.
- **Dorothée BERTHOMIEU**, présidente du Conseil scientifique.
- **Serge SIMOENS**, président du CSI-INSIS.
- **Gilles SASSATELLI**, président du CSI-INS2I.
- **Dimitri PEAUCELLE**, porte-parole de la C3N.